

Toulouse, le 20 novembre 2025

Arrêté n° A105-2025

Portant mise en service du réseau de transport d'eau potable GSA phase 2

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A16-2025 du 13 février 2025 portant sur les délégations de fonction accordée à Monsieur Rémi RAMOND troisième Vice-Président, signataire du présent document ;

Vu les articles L 1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable;

Vu les compétences transférées par la Commune de Lavelanet de Comminges en matière d'eau potable au 30/12/2015 ;

Vu les compétences transférées par la Commune de Saint-Julien-Sur-Garonne en matière d'eau potable au 30/12/2015;

Vu la convention pour la construction et l'exploitation d'un dispositif de production et d'alimentation en eau potable signée avec le SMDEA09 le 15/05/2019

Vu le Marché de travaux n° 047P24 notifié le 23/08/2024 au groupement OULES/GIESPER/EHTP (GSA2 - LOT 1) pour un montant de 1 510 288 €HT;

Vu le Marché de travaux n° 048P24 notifié le 23/08/2024 au groupement SCAM TP (GSA2 - LOT 2) pour un montant de 1 278 880 €HT;

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études ARRAGON;

Considérant que les travaux de création du réseau de transport d'eau potable sur la commune de Lavelanet de Comminges (OP n°200023596-27_Lot1) ont été réceptionnés le 17/07/25.

Considérant que les travaux de création du réseau de transport d'eau potable sur la commune de Saint-Julien-Sur-Garonne (OP n°200023596-26_Lot2) ont été réceptionnés le 11/09/25.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- la mise en place d'une canalisation AEP en DN 300mm fonte sur environ 3500 ml ;
- la mise en place d'une canalisation AEP en DN 150mm fonte pour le renouvellement du réseau AEP de Lavelanet sur environ 105 ml;
- la mise en place d'une canalisation EU en DN 90mm PEHD pour le refoulement du réseau EU de Lavelanet jusqu'à la STEP de St Julien sur environ 925 ml;
- la mise en place d'une canalisation AEP en DN 150mm fonte pour le renouvellement du réseau AEP de St Julien sur environ 925 ml;
- le raccordement sur le feeder GSA phase 1 au niveau de l'intersection entre la RD25 et la RD62G ;
- le raccordement au niveau du château d'eau de Lavelanet de Comminges.

Arrête

Article 1 : La mise en service du réseau de transport d'eau potable sur les communes de Saint-Julien-Sur-Garonne et Lavelanet de Comminges est fixée à compter de la date du présent arrêté ;

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.;

Rémi RAMOND

Vice-Président

